



La lettre de la sénatrice

*Vendredi 15 novembre 2024
Lettre d'information bimensuelle n°68*

Mesdames, Messieurs, Chers élus,

Le Sénat va débiter dès la semaine prochaine l'examen du projet de loi de finances de la sécurité sociale qui conditionne les moyens alloués à la santé, aux retraites, à la famille et à la solidarité. Les débats promettent d'être intenses, dans un contexte économique difficile, où il est plus que jamais nécessaire de préserver notre système de santé comme un modèle social solidaire qui garantit à toutes et à tous un accès équitable aux soins, ainsi qu'une protection digne.

Plus que jamais, je défendrai lors des discussions à venir, une sécurité sociale au service de toutes et de tous gardant pour boussole la justice sociale et la solidarité. Comme je l'ai fait récemment aux côtés d'élus et parlementaires de Nouvelle-Aquitaine pour le maintien des dotations budgétaires du Centre régional de coordination des dépistages des cancers, dont le rôle est crucial pour la prévention.

Vous trouverez également dans cette lettre d'information mes derniers travaux au Sénat au cours desquels j'ai notamment défendu pour mon groupe une meilleure prise en charge des catastrophes naturelles, un sujet d'actualité à l'heure où le dérèglement climatique expose toujours plus de territoires à des événements climatiques extrêmes.

Lors de l'audition de la ministre Catherine Vautrin par ma commission, j'ai pu l'interpeller sur la dégradation des finances locales et le risque que font courir les différentes ponctions prévues par le Projet de loi de Finances 2025 sur le développement de nos territoires. À la suite de quoi, j'ai souhaité vous

proposer un projet de motion visant à exprimer les préoccupations des collectivités territoriales quant aux impacts de ces mesures sur les finances publiques locales et sur leurs capacités à garantir les services essentiels à la population.

C'est toujours un plaisir de participer aux inaugurations et de venir à la rencontre des acteurs locaux engagés pour dynamiser nos territoires et améliorer la qualité de vie des habitants.

Bonne lecture

Bien chaleureusement,

Marie-Claude VARAILLAS

Motion sur la situation financière des collectivités territoriales pour 2025

Dans le contexte budgétaire actuel et face aux dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2025 qui va aboutir à un prélèvement global avoisinerait les 10 milliards d'euros sur les recettes des collectivités territoriales, j'ai proposé aux élus une motion travaillée avec mon groupe parlementaire, visant à exprimer les préoccupations des collectivités territoriales quant aux impacts de ces mesures sur les finances publiques locales et sur leurs capacités à garantir les services essentiels à la population.

[Lire la motion](#)

SENAT

CATASTROPHES NATURELLES - Les risques ne peuvent pas continuer de peser injustement sur les sinistrés et les collectivités



Inondations, retrait-gonflement des argiles, submersions marines, cyclones... En réponse à la multiplication des effets du dérèglement climatique, le Sénat a adopté le 29 octobre dernier la proposition de loi annonçant une réforme en profondeur du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (CatNat).

À l'initiative de la majorité sénatoriale, ce texte modifie le régime d'indemnisation des CatNat qui repose en France sur un principe de mutualisation : le risque est financé à la fois par tous les assurés, peu importe qu'ils soient ou non exposés à des risques naturels, et par l'État par le biais de la Caisse centrale de réassurance. Face au déficit de la branche assurantielle depuis presque 10 ans, le texte prévoit deux mesures principales :

- **l'autorisation de revalorisation annuelle automatique de la «surprime »**, payée par les assurés dans leurs contrats, pour financer les indemnités en constante augmentation face à la multiplication des catastrophes climatiques.
- **la création d'un nouveau prêt à taux zéro à compter de 2026 dit éco-PTZ** afin de soutenir les ménages face au financement des coûts de travaux de prévention des risques naturels. Le gouvernement a précisé le dispositif qui pourra bénéficier uniquement aux logements construits avant 2020 et servant de résidence principale pour financer certain travaux de prévention.

Pour ces raisons, j'ai travaillé des amendements visant notamment à une meilleure prise en charge des collectivités et particuliers assurés :

- supprimer les modulations de franchises pour les collectivités
- inverser la charge de la preuve sur les retraits gonflements d'argile
- reconnaître les communes limitrophes en état de catastrophe naturelle quand elles sont voisines d'une commune dont la « maille géographique » est en catastrophe naturelle.

Je me félicite de l'adoption par mes collègues de mon amendement visant à prévoir explicitement un délai de proposition d'indemnisation de 2 mois.

[Voir mon intervention](#)

Audition de la Ministre en charge du partenariat avec les territoires et de la décentralisation



La commission Aménagement du Territoire a auditionné Madame VAUTRIN le 13 Novembre dans le cadre de l'examen du Projet de Loi de Finances 2025.

Je l'ai interpellée sur les mesures prises à l'encontre des collectivités territoriales qui vont atteindre globalement des ponctions financières avoisinant les 10 milliards d'euros.

Cette situation ne sera pas sans conséquence sur l'économie lorsque l'on sait qu'à elles seules les collectivités locales réalisent plus de 60 % des investissements publics.

Je suis par ailleurs revenue sur la suppression de la taxe d'habitation et sur les conséquences financières générées par l'application du coefficient correcteur depuis la suppression de cet impôt et sa compensation.

En effet, comme j'ai eu avec mon collègue Serge MERILLOU l'occasion de vous en faire part dans un récent courrier, le montant de la taxe foncière transférée par le Département aux communes dépassant en volume ceux de la suppression de la TH, notre territoire perd cet excédent qui s'élève en 2023 à 57 millions d'euros qui va vers les communes urbaines pour compenser leur taxe d'habitation plus élevée que dans la ruralité. Une injustice flagrante lorsqu'il s'agit de l'argent des contribuables locaux destiné à financer des services publics dans notre département.

[Voir mon intervention](#)

SANTÉ - Une avancée dans la prise en charge du cancer du sein



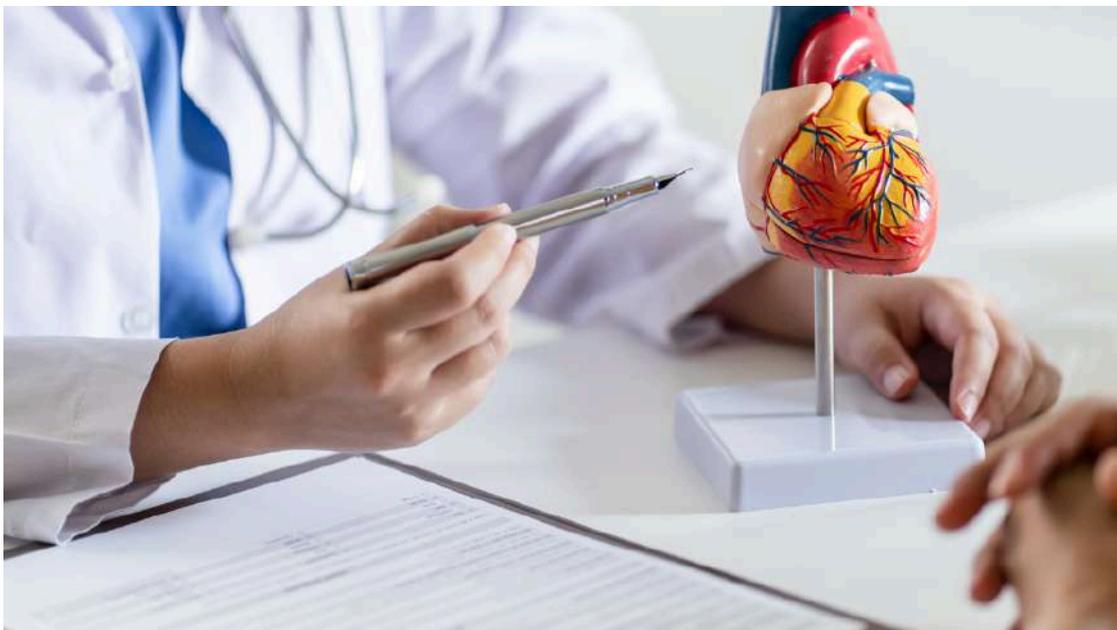
Après l'Assemblée Nationale en mai dernier, le Sénat a adopté à l'unanimité le 30 octobre dernier la proposition de loi des députés communistes, examinée à l'Assemblée Nationale en mai et reprise par mon groupe au Sénat, visant à améliorer la prise en charge des soins liés au traitement du cancer du sein par l'Assurance maladie.

La proposition de loi examinée au coeur de notre espace réservé prévoit :

- **La prise en charge du renouvellement des prothèses mammaires ainsi que de sous-vêtements adaptés ;**
- **Les soins de « support »** comme l'activité physique adaptée ;
- **L'encadrement des dépassements d'honoraires** en chirurgie de reconstruction, réduisant ainsi le reste à charge pour les malades.

Je me félicite de ces avancées qui bénéficieront aux Françaises touchées par cette maladie. J'appelle le Gouvernement à inscrire au plus vite ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale afin de poursuivre son adoption par une deuxième lecture et parvenir à l'amélioration durable de la prise en charge des soins.

Déserts médicaux : le Sénat appelle à prendre des « mesures d'urgence »



Mercredi 13 novembre, nous examinons en commission de l'aménagement du territoire le rapport d'information sur les déserts médicaux de mon collègue Bruno Rojouan.

Ce dernier comporte 38 recommandations ambitieuses pour lutter contre les déserts médicaux et garantir un accès équitable aux soins sur l'ensemble du territoire. J'ai voté en faveur de ce rapport qui a été adopté à une large majorité.

Les chiffres sont alarmants: en deux ans, la France a perdu 2 500 praticiens et d'ici 2028, le nombre de médecins généralistes pourrait encore chuter, atteignant seulement 92 500 praticiens. Nous entrons dans « une décennie noire médicale » et des solutions fortes sont donc nécessaires pour assurer un accès aux soins équitable, notamment pour les zones rurales et sous-dotées.

Retrouvez les préconisations du rapport d'information
sur la désertification médicale

TOURISME - Les détails de l'évolution de la régulation des meublés de tourisme



Lundi 29 octobre dernier, sénateurs et députés sont parvenus à un accord final sur la question de la régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale, particulièrement sensible dans les territoires touristiques.

Ce texte prévoit notamment :

- **De nouveaux instruments de contrôle et de régulation à la main des maires** comme : le pouvoir de définir des quotas de meublés de tourisme, d'abaisser le seuil de 120 à 90 le nombre de jours maximum pendant lesquels une résidence principale peut être mise en location ainsi que de définir des zones exclusivement réservées à la construction de résidences principales, si elles sont situées en zone tendue.
- **Le renforcement de l'information transmise aux municipalités** : les communes pourront accéder au registre d'enregistrement obligatoire de chaque meublé qui se verra attribuer un numéro unique lors de la déclaration en mairie via un téléservice national.
- **En matière de rénovation énergétique, le texte prévoit que les logements touristiques préexistants feront l'objet d'une interdiction de louer d'ici 2034 pour les classes énergétiques D. Ensuite, les nouveaux meublés touristiques seront désormais soumis au même calendrier que les locations ordinaires.** Pour rappel, seront donc interdits à la location touristique dès 2025, les locations classées G en DPE, dès 2028 les locations classées F, et à compter de 2034 les locations classées E.

Par ailleurs, dès le début de l'année 2024, je suis intervenue auprès du Gouvernement par le biais d'une question écrite pour défendre la prise en compte des meublés de tourisme classés qui participent à la montée en gamme de l'offre locative des territoires ruraux de façon complémentaire aux hôtels, gîtes et campings.

J'interroge le Gouvernement

- Retrouvez mes dernières questions au Gouvernement : [ici](#)

Félicitations à Philippe Grégoire, élu maire de Saussignac

La commune de Saussignac a élu son nouveau maire, Philippe Grégoire, le 1er octobre dernier. Ce choix fait suite aux élections municipales partielles qui se sont déroulées les 15 et 22 septembre.

Originaire de Briennon-sur-Armançon, dans l'Yonne, Philippe Grégoire, récemment installé à Saussignac en 2018, succède ainsi à Daniel Rabat, décédé le 21 juillet dernier. Je lui renouvelle mes félicitations et lui apporte tout mon soutien ainsi qu'à son équipe municipale.

Impact négatif du coefficient correcteur sur les communes rurales: défendre l'équité fiscale

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) et l'application en 2021 du mécanisme de compensation instauré par le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et le coefficient correcteur, nous assistons à des conséquences qui fragilisent le lien entre fiscalité locale et territoire, tout particulièrement dans les départements ruraux.

Les élus locaux de Dordogne, aux côtés de l'Union départementale des maires de la Dordogne et de l'Association des maires ruraux, dénoncent l'iniquité du coefficient correcteur. Ce mécanisme redistribue des millions d'euros hors département et creuse un fossé entre les territoires, déséquilibrant la répartition des ressources.

Face à cette situation, nous avons adressé, avec mon collègue Serge Mérillou, un courrier à Monsieur Antoine Armand, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, pour l'alerter sur cette problématique et défendre l'équité fiscale au bénéfice des communes rurales. Nous appelons à des ajustements pour garantir une répartition plus juste des ressources locales.

Retrouvez ci-dessous ce courrier réaffirmant notre engagement pour un développement territorial équilibré et solidaire.



Monsieur Antoine ARMAND
Ministre de l'Économie, des
Finances et de l'Industrie
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Périgueux, le 5 novembre 2024

MARIE-CLAUDE
VARAILLAS
ET
SERGE MERILLOU

SENATRICE ET
SENATEUR DE
LA DORDOGNE

Monsieur le Ministre,

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), mise en place par la loi de finances pour 2020, a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La suppression de la taxe d'habitation a été compensée par un transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des départements aux communes.

Toutefois, le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de THRP perdue par la commune. Si ce montant est supérieur, on parlera alors de commune surcompensée, s'il est inférieur, on parlera alors de commune sous-compensée.

Le coefficient correcteur a pour objectif de compenser ces écarts communaux. Pour cela le coefficient correcteur cherche à équilibrer les compensations pour éviter que les communes surcompensées ne disposent de plus de ressources qu'elles n'en avaient perdues.

Toutefois, depuis sa mise en place, les conséquences du coefficient correcteur sont dénoncées par les élus locaux, ainsi que par les associations de maires à l'échelle nationale et locale.

En particulier, dans les départements ruraux, les montants de la taxe foncière dépassent en volume ceux de la suppression de la taxe d'habitation. L'excédent collecté par les communes rurales se trouve ainsi réaffecté à d'autres collectivités, essentiellement urbaines, où les revenus sont plus élevés et où la contribution à la solidarité fiscale peut donc se faire sous une forme différente.

En Dordogne, 498 communes sont surcompensées, 5 sont sous-compensées. La part de la taxe foncière reversée est donc très élevée : en 2021, 47 millions d'euros de fiscalité ont été réaffectés hors du département, en 2023, ce sont 57.5 millions d'euros.

Le maire du Bourdeix a été le premier à alerter sur cette incohérence, dénonçant le fait que les contribuables de sa commune pensaient payer un impôt local pour financer des équipements et des services publics de leur territoire, alors qu'une partie était redistribuée hors département.

C'est bien la perte de lien entre la fiscalité locale et le territoire qui est dénoncée et qui n'est pas acceptable pour les maires.

L'Union départementale des maires de la Dordogne, ainsi que l'association des maires ruraux se sont saisies de cette problématique et sensibilisent leurs adhérents aux conséquences néfastes pour leurs communes et le département.

Nous refusons et dénonçons ce mécanisme injuste et inéquitable qui accentue encore la fracture territoriale. Nous avons interpellé à plusieurs reprises les gouvernements précédents sans résultat.

Lors de l'examen du Projet de Loi de Finances pour 2025, nous déposerons des amendements visant à corriger les effets du coefficient correcteur en faveur des communes rurales, qui aujourd'hui participent de manière disproportionnée à l'effort fiscal.

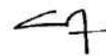
Pour apporter plus de transparence et un meilleur équilibre à ce mécanisme, nous espérons pouvoir compter sur votre bienveillante attention.

Nous vous remercions par avance et nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Marie-Claude VARAILLAS
Sénatrice de la Dordogne



Serge MERILLOU
Sénateur de la Dordogne



Soutien à la filière noix : un appel à l'action

Face à la crise profonde que traverse la filière noix, premier secteur arboricole de notre région et production clé de notre économie locale, j'ai proposé à mes collègues parlementaires de la Dordogne, Lot et Corrèze de cosigner un courrier transpartisan adressé à la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cet appel vise à alerter le gouvernement sur les

difficultés grandissantes rencontrées par les producteurs de noix du Sud-Ouest, entre aléas climatiques, maladies et concurrence étrangère.

Malgré les efforts et l'aide exceptionnelle débloquée en 2023, ces mesures restent insuffisantes pour soutenir durablement nos producteurs, dont le chiffre d'affaires s'est effondré de plus de la moitié en deux ans. Le courrier demande un plan d'urgence de redressement financier, ainsi qu'un programme de soutien de 20 millions d'euros sur cinq ans pour replanter et restructurer les vergers, avec des mesures favorisant l'innovation et la compétitivité à long terme.

À travers cette initiative, nous affirmons notre engagement pour la pérennité de la filière noix française, essentielle à l'équilibre économique de notre territoire, et réitérons notre soutien aux nuciculteurs face aux défis qui menacent leur métier et notre patrimoine agricole.

[Lire le courrier](#)

Soutien des élus et parlementaires de Nouvelle-Aquitaine pour le maintien des dotations budgétaires du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC-NA)

Avec plusieurs de mes collègues élus et parlementaires de la région Nouvelle-Aquitaine, nous sommes mobilisés pour le maintien des dotations budgétaires nécessaires au Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC-NA).

La décision de réduire le financement de cet organisme de plus de 26 % met en péril la mission de santé publique qu'il assure dans les 12 départements de la région.

Alors que les besoins en prévention et dépistage des cancers augmentent, cette réduction budgétaire pourrait entraîner un déficit de plus de 2 millions d'euros pour le CRCDC-NA d'ici fin 2024, menaçant ainsi les services de dépistage et de prévention, ainsi que les emplois du centre. Pourtant, les récents résultats régionaux montrent une participation accrue aux dépistages de cancers du sein (+14 %) et colorectal (+50 %) entre janvier et septembre 2024, plaçant la Nouvelle-Aquitaine en tête au niveau national.

Nous rappelons que le dépistage précoce améliore significativement les chances de guérison et réduit les coûts de traitement à long terme. En écho aux récentes déclarations de la ministre de la Santé sur l'importance de renforcer la prévention, ils en appellent au gouvernement pour garantir un soutien financier solide et durable au CRCDC-NA.

Un soutien que je poursuivrai lors des prochaines discussions budgétaires au Sénat.

Lien vers le courrier cosigné

Inauguration de l'église Saint-Rémy et de la salle "Le Pressoir" à Sigoulès et Flaageac



Ce samedi 9 novembre, j'ai eu le plaisir de participer, aux côtés de nombreux élus et à l'invitation du maire Jean-Louis Dessalles, à l'inauguration de deux réalisations emblématiques pour Sigoulès-et-Flaageac : les rénovations de l'église Romane de Flaageac et de la salle multi-activités baptisée « Le Pressoir ».

Entièrement restaurée grâce à une coopération locale impliquant 25 artisans, l'église St Rémy de Flaageac a retrouvé toute son cachet, préservant ainsi un précieux patrimoine pour la commune. La salle polyvalente « Le Pressoir » offrira désormais un espace optimiser pour accueillir des événements et activités sportives, avec les jeunes des clubs locaux coupant le ruban.

Dans son discours le maire a évoqué les projets à venir, dont le réaménagement du bourg et la mobilité douce, illustrant la vitalité et la solidarité de cette commune résolument tournée vers l'avenir.

Inauguration de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Notre-Dame-de-Sanilhac



À l'invitation du maire Jean-Louis Amelin, j'ai eu le plaisir d'assister le 26 octobre dernier à l'inauguration de la maison de santé pluriprofessionnelle universitaire (MSPU) de Notre-Dame-de-Sanilhac, en présence du Préfet, de nombreux élus, institutionnels, et professionnels du secteur médical et paramédical.

Une structure tournée vers l'avenir de la santé en Dordogne ; un espace novateur, capable d'accueillir 3 000 patients, où exercent médecins généralistes, infirmiers, psychologue, sage-femme, et podologue. Une salle d'urgence y est également accessible pour les ambulanciers. Rattachée à l'Université de Limoges, cette MSPU aura également pour mission de former et fidéliser les jeunes internes dans des conditions optimales. Dès septembre 2026, la municipalité espère y accueillir l'un des 26 futurs médecins juniors qui devront accomplir leur 4e année de formation en Dordogne.

Ce nouvel équipement, conçu de manière écoresponsable, répond aux défis d'accès aux soins dans ce bassin de vie, privé de son dernier médecin généraliste il y a quelques mois.

Un grand bravo à l'équipe municipale, aux partenaires financiers (État, Région, Département, Grand Périgueux, et Ademe) ainsi qu'aux professionnels de santé pour leur engagement !

Retour sur le Congrès Départemental de l'Union des Maires de Dordogne à Boulazac



Vendredi 25 octobre, j'ai participé au Congrès départemental de l'Union des maires de Dordogne, présidé par Bruno Lamonerie. Cet événement annuel permet aux élus d'échanger sur les enjeux du territoire avec le Préfet et les services de l'État.

Accueillie par Fanny Castaignède, nouvelle maire de Boulazac, la rencontre a débuté par un point sur les fortes inquiétudes financières, avec une contribution de 5 milliards d'euros demandée aux collectivités dans le Projet de loi de finances 2025. Germinal Peiro, président du Département, a également alerté sur la fragilisation des politiques locales face aux dépenses obligatoires croissantes.

Les élus ont également évoqué la fermeture de l'agence ENEDIS de Mussidan, situation que je continue de dénoncer, ainsi que le déploiement de la fibre, l'application de la loi ZAN, et la montée des incivilités envers les élus. Dans ce contexte, il est plus que jamais essentiel de défendre nos communes et de renforcer la solidarité territoriale. Je resterai mobilisée pour faire entendre la voix des territoires ruraux.

Commémoration du 11 novembre : Honorer le souvenir et la paix



J'ai eu l'honneur de participer à Périgueux à la cérémonie du 11 novembre, en hommage aux soldats tombés lors de la Première Guerre mondiale.

En présence de nombreux jeunes et enfants des écoles, collèges mais également cadets de la gendarmerie, jeunes sapeurs-pompiers et engagés dans le SNU, cette commémoration a nous rappelé le sacrifice de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la liberté.

Un devoir de mémoire essentiel pour réaffirmer notre engagement à faire vivre les valeurs de paix, de solidarité et de fraternité pour construire un avenir plus juste et pacifique.

Tribunes

260 personnalités pour un cessez-le-feu à Gaza : «Depuis un an, nos consciences sont ébranlées »

Opposition des parlementaires français à l'approbation de l'Accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur

Face à une situation d'une intensité dramatique, j'ai cosigné avec 260 signataires, parmi lesquels de nombreux élus et des acteurs associatifs une tribune pour dénoncer les violences infligées aux populations civiles à Gaza et au Liban.

En réaction aux récentes décisions du Gouvernement de Netanyahu visant à restreindre l'intervention de l'UNRWA, agence de l'ONU essentielle au soutien des réfugiés palestiniens, les signataires rappellent l'importance de cette institution pour la survie des populations de Gaza et des territoires occupés. Cet appel réclame également une réponse internationale forte, de la France et de l'Europe, pour imposer des sanctions et reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, parmi lesquels le droit à l'autodétermination et au retour des réfugiés. Il est aussi nécessaire pour permettre le retour des otages israéliens.

Lien vers la Tribune:

<https://www.humanite.fr/en-debat/israel-palestine/260-personnalites-pour-un-cessez-le-feu-a-gaza-depuis-un-an-nos-consciences-sont-ebranlees>

L'accord actuel ne respecte pas les critères démocratiques, économiques, environnementaux et sociaux fixés par l'Assemblée nationale et le Sénat, estiment 622 élus d'horizons politiques divers, dans une tribune au « Monde » publiée mardi 12 novembre:

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/11/12/l-appel-de-plus-de-600-parlementaires-francais-a-ursula-von-der-leyen-les-conditions-pour-l-adoption-d-un-accord-avec-le-mercosur-ne-sont-pas-reunies_6390051_3232.html

Presse

<https://www.dordognelibre.fr/2024/11/12/une-participation-pour-remplacer-la-taxe-dhabitation-que-pensent-les-elus-perigourdins-une-participation-pour-remplacer-la/>

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K :

[Proposition de loi portant sur la responsabilité des donneurs d'ordres vis-à-vis des sous-traitants, des emplois et des territoires : ici](#)

PPL n° 31 (2024-2024) visant à améliorer la protection fonctionnelle
accordée aux agents publics <https://www.senat.fr/leg/ppl24-031.pdf>

PPL n° 125 (2024-2025) portant sur la responsabilité des donneurs d'ordres
vis-à-vis des sous-traitants, des emplois et des territoires
<https://www.senat.fr/leg/ppl24-125.pdf>

Lire l'intégralité des propositions de loi 2023/2024 du
groupe

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes
inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

